

*Le budget—M. LeBlanc*

m'encourager en me disant que le chiffre qu'il a mentionné au sujet des logements sociaux à loyer modique sera accru sensiblement d'ici deux ou trois ans? Il s'agit d'une question très grave, monsieur le Président. J'ai une question supplémentaire à lui poser ensuite.

● (1600)

**M. LeBlanc:** Monsieur le Président, je ne pense pas être en désaccord avec le député sur la question bien que nous puissions ne pas nous entendre sur sa façon de s'exprimer. Je ne suis pas tout à fait de son avis quand il parle de limiter à 25,000 le nombre des logements sociaux, qui sont si importants. Je pourrais dire que quelque 160 millions environ—il faudrait que je contrôle le chiffre—sont consacrés au PAREL, lequel s'adresse en réalité aux ménages à bas revenus. Grâce à des prêts pouvant faire l'objet d'une remise, il permet souvent aux habitants des zones rurales, comme j'en ai vu dans ma province, de continuer d'habiter leur propre maison et, mieux encore, de rester dans le milieu de leur enfance et de leur vie adulte. Par certains côtés, il s'agit là également de logements sociaux.

La situation des autochtones au plan du logement me permet de parler du budget considérable qui a été augmenté de 40 millions par le ministre des Finances il y a quelques jours. Il s'agit là d'une catégorie de logements sociaux de la plus haute priorité. A cause du coût du programme par logement, c'est-à-dire du coût à consentir pour régler le problème de logement d'un nombre relativement peu élevé de personnes par rapport aux besoins, mon prédécesseur a fait procéder à une évaluation des programmes de logements sociaux. Nous en avons maintenant les résultats. J'espère qu'ils seront communiqués aux députés qui s'intéressent au logement au cours des semaines ou des mois qui viennent, pour que nous puissions les mettre en discussion. Le mouvement du logement coopératif parmi d'autres reconnaît qu'il faut trouver le moyen de faire bénéficier plus de gens des programmes de logements sociaux. Comme le député l'a dit, il y a de très longues listes d'attente.

Je ne veux pas en revenir à la création de ghettos. Personne ici, j'imagine, ne le désire non plus. Comme je le disais il y a quelques jours, il faut trouver le moyen d'obtenir un peu plus d'effet par dollar. Cela, je le concède, et je continue de faire pression en ce sens auprès de mes collègues. Mais je pense qu'il va falloir une bonne dose d'imagination de la part de tous ceux qui s'occupent de programmes sociaux pour trouver le moyen de répondre à l'attente d'un plus grand nombre de personnes, que ce soit pour une allocation aux locataires, qui a ses avantages et ses inconvénients, ou par une autre formule quelconque.

**M. Blackburn:** Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre. Elle est plus particulière, puisqu'elle concerne uniquement la ville de Montréal. Je sais qu'il y a des besoins de logement dans toutes les villes du Canada, grandes ou petites, mais c'est Montréal qui compte le plus grand nombre de locataires par habitant de toutes les villes canadiennes. C'est également elle qui a la pénurie la plus aiguë de logements pour familles à bas revenus. Elle y atteint des dimensions critiques. En effet, on fixe à entre 300,000 et 400,000 le nombre des Montréalais qui ont un besoin désespéré et immédiat de logement à un prix en rapport à leurs revenus.

Quelles initiatives précises le ministre prévoit-il actuellement pour la ville de Montréal? Peut-il également nous dire s'il a été directement approché, lui ou ses services, par des groupes montréalais réclamant un programme plus large et plus libéral, si vous me permettez l'expression, pour aider les 400,000 personnes qui ont désespérément besoin d'un logement convenable et présentable dans la seule ville de Montréal?

**M. LeBlanc:** J'ai eu quelques entretiens avec les représentants du conseil municipal de Montréal ces derniers mois. Je vais les rencontrer de nouveau. Le député a raison de dire qu'avec son fort pourcentage de locataires, Montréal a des problèmes particuliers. D'ailleurs le conseil municipal lui-même s'occupe de cette question. En collaboration avec lui, nous avons pu offrir 2,400 logements au cours de l'année écoulée. Le conseil présente également des projets assez originaux, par exemple l'utilisation d'anciens terrains ferroviaires. Nous examinons également une façon d'améliorer la situation du côté du stock ancien de petits îlots d'immeubles de trois à six logements, dont l'un est habité par le propriétaire et les autres par des locataires. Beaucoup de ces immeubles, s'ils étaient rénovés, offriraient d'excellents logements dans les milieux ou dans les quartiers que leurs habitants ne veulent absolument pas quitter ou dans lesquels ils préfèrent rester.

Dans le cadre de la loi, nous faisons preuve du maximum de souplesse, conscients que le problème, à Montréal, se pose autrement que dans d'autres grandes villes qui, elles aussi, ont leurs difficultés propres. Je n'ai peut-être pas été suffisamment explicite. Si le député veut bien préciser sa pensée, je vais essayer de lui répondre.

**M. Blackburn:** Monsieur le Président, je voudrais poser une dernière question. Dans son allocution, le ministre a fait allusion aux logements coopératifs. Il y a quelque temps, je lui ai posé une question à ce sujet et il m'a répondu qu'il s'agissait de la forme la plus coûteuse de logement social. L'association canadienne du logement coopératif conteste ce point de vue, évidemment. Ses chiffres ne correspondent pas à ceux du ministre, mais je ne veux pas en discuter pour le moment. Étant donné que le ministre est responsable de ce genre d'initiatives en matière de logement, serait-il prêt à rencontrer bientôt des représentants de l'association canadienne du logement coopératif à Ottawa pour examiner les différents chiffres et voir qui a raison et qui a tort? Les deux ont peut-être raison ou tort, je l'ignore. Le ministre serait-il prêt à les rencontrer pour discuter des façons d'élargir le programme d'habitation sans but lucratif des coopératives? Selon moi, cela pourrait coûter cher . . .

**M. le vice-président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Si le député espère une réponse, il doit laisser un peu de temps au ministre.

**M. LeBlanc:** Je vais essayer d'être aussi bref que possible. J'ai dit récemment que les logements sociaux, en raison de leur nature même, sont coûteux. Ce que je voulais dire, c'est que le programme qui ramène le taux d'intérêt à 2 p. 100 pendant une période de 35 ans sera de toute évidence très coûteux. Je ne m'en excuse pas. Comme je l'ai dit plus tôt, je veux faire en sorte que le maximum de gens profitent du programme ou de nos crédits nécessairement limités, même si nous doublons le nombre d'unités du programme de logements sociaux.